

2015-2705
2016-09-29

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes

SOLUTION

DOMESTIQUE

Pour suppression par pulvérisation de contact ou répression des mauvaises herbes, , , hépatiques .Utiliser sur les mauvaises herbes dans les jardins de légumes et de fleurs, et zones paysagées, ainsi que sur et autour des bâtiments, trottoirs, clôtures, paillis d'écorce, entrées de cours, patios et gravier.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Sel d'ammonium d'acides gras 36,0 %

N^o D'HOMOLOGATION. : 32410 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET: 100 mL to 5 Litres

BioSafe Systems L.L.C.
22 Meadow Street
East Hartford, CT 06108
860.290.8890
www.biosafesystems.com

[DÉCLARATIONS FACULTATIVES]

[Agit rapidement]

[Aucune agitation requise lors d'un entreposage à température ambiante]

Mauvaises herbes supprimées et sites d'application:

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes est un herbicide non sélectif conçu pour réprimer ou supprimer les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges, telles que (sans s'y limiter) : digitale sanguine, amarante, , mollugine verticillée;, et hépatiques.

Utilisez sur les mauvaises herbes dans les jardins de légumes et de fleurs, , les zones paysagées, ainsi que sur et autour des bâtiments, trottoirs, clôtures, paillis d'écorce, entrées de cours, patios et gravier.

Utilisez sur les, , hépatiques, ainsi que sur et autour des bâtiments, toitures, terrasses, trottoirs, clôtures, paillis d'écorce, entrées de cours, patios et gravier.

CONSIGNES GÉNÉRALES :

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes est un herbicide de contact non sélectif pour pulvériser uniquement la croissance de plantes indésirables. Ne pas pulvériser sur les parties désirables de plantes vertes. BioSafe Contrôle des mauvaises herbes permet de supprimer et de réprimer par brulage rapide les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges annuelles et pluriannuelles.

Les plantes produisant des spores telles que les hépatiques sont également supprimées. La quantité de traitement non sélectif et la durée de répression peuvent être réduites lorsque les conditions ne sont pas favorables à la croissance des mauvaises herbes ou lorsque les plantes sont matures.

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes est un produit de sel d'ammonium d'acides gras qui pénètre dans les parois de l'alvéole des plantes afin de perturber l'organisation cellulaire des fonctions physiologiques qui sont compartimentées par des membranes à l'intérieur des parois de l'alvéole. La croissance des plantes cesse lorsque le contenu cellulaire est mélangé, ce qui crée du tissu végétal nécrotique brun.

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes ne migre pas dans le sol, et ne circule pas dans les plantes. Pour assurer une suppression satisfaisante, les feuilles des plantes doivent être bien couvertes de façon uniforme avec la solution de pulvérisation. BioSafe Contrôle des mauvaises herbes ne procure aucune suppression résiduelle des mauvaises herbes dans le sol pour affecter la germination des graines de mauvaises herbes.

MODE D'EMPLOI :

Taux d'application:

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes est appliqué à une concentration de l'ingrédient actif de 5% jusqu'au ruissellement. Voir le Tableau 1 ci-dessous pour les directives de dissolution. Appliquer la solution de pulvérisation BioSafe Contrôle des mauvaises herbes seulement lorsque les mauvaises herbes de surface sont sèches.

Tableau 1. Dilution du produit au taux de 5% d'ingrédient actif de l'étiquette

Solution de pulvérisation	1 L	3 L	5 L
BioSafe Contrôle des mauvaises herbes	0.14 L	0.425 L	0.70 L
L'eau	0.86L	2.575 L	4.30 L

Répétez les applications au besoin pour atteindre les résultats désirés de suppression des mauvaises herbes ainsi que le contrôle des mauvaises herbes difficiles à contrôler. Tout pulvérisateur standard à main ou dorsal peut être utilisé. Pulvériser abondamment les mauvaises herbes en utilisant une buse grossière pour minimiser la dérive de la pulvérisation. Une couverture complète est extrêmement importante. Pour le traitement localisé de mauvaises herbes individuelles, appliquez la solution au centre de la plante jusqu'au point du ruissellement.

Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance, et dont la taille est inférieure à 12 cm. Le produit est à son apogée lorsqu'il fait chaud et sec, mais il est également efficace par temps froid. L'application lorsqu'il fait froid peut retarder l'apparition de dommages aux plantes. S'il pleut dans les trois heures suivant le traitement, un autre traitement peut s'avérer nécessaire. Les dommages aux plantes seront visibles entre quelques heures et deux jours après le traitement.

Répéter le traitement toutes les deux à trois semaines afin de supprimer les nouvelles mauvaises herbes provenant des graines, et de la régénération de mauvaises herbes vivaces et biennales. Éviter de pulvériser les plantes désirables. Bien nettoyer l'équipement après usage.

SUR LES, HÉPATIQUES:

Utiliser 5% V/V de la solution à pulvériser BioSafe Contrôle des mauvaises herbes (voir tableau 1) pour la suppression, , hépatiques t. Pulvériser généreusement sur les, hépatiques, car il est extrêmement important que la couverture soit complète. Les dommages aux plantes seront visibles entre quelques heures et deux jours après le traitement. Sur les, hépatiques, une application peut durer jusqu'à un an. Répéter le traitement en cas de repousse. Éviter de

pulvériser sur les plantes désirables.. Bien nettoyer l'équipement après usage. **Les surfaces traitées peuvent être glissantes lorsqu'elles sont humides.**

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause l'irritation des yeux. **ÉVITER TOUT** contact avec les yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation. Utiliser uniquement dans les zones bien aérées. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Les individus doivent porter des gants imperméables et des lunettes de protection lors de la manipulation, l'application et pendant le nettoyage de ce produit.

Éviter de pulvériser durant les jours venteux.

Éviter d'appliquer directement dans les étangs, cours d'eau et lacs. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter symptomatiquement.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

ÉLIMINATION:

1. Rincer à fond le contenant vide et ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.